

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROMOTION
DE L'AXE TOULOUSE/LYON**

Deb_15-07-02

Séance du 7 juillet 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
43 titulaires 39 voix	3 dont 2 titulaires et 1 suppléante	3

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ELECTION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille quinze, le 7 juillet, à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU - Département Lozère
2. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Syndicat mixte et ancien Président du Département de la Lozère
3. Mme Marie-Laure MUGNIER - Département Haute-Loire
4. Mme Alexandra CUSTODIO – Département Loire

Pouvoirs :

1. Mme Sophie PANTEL – Département Lozère ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
2. M. Claude MEISSONNIER - Communauté de Communes Cœur de Lozère ayant donné pouvoir à Mme MUGNIER
3. M. Joseph FERRARA - Département Loire ayant donné pouvoir à Mme CUSTODIO

Étaient absents excusés :

1. M. Jean-Luc GAYSSOT – Conseil Régional Languedoc Roussillon
2. M. Fabrice VERDIER - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
3. M. André FABRE - Département Tarn
4. Mme Magali BESSAOU - Département Aveyron
5. Mme Graziella PIERENI - Département Aveyron
6. M. Hervé SAULIGNAC - Département Ardèche
7. Mme Bernadette ROCHE - Département Ardèche
8. Mme Brigitte ROYER - Département Ardèche

9. Mme. Camille JULLIEN - Département Ardèche
10. Mme Sophie PANTEL - Département Lozère
11. M. Bruno DURAND - Département Lozère
12. Mme Corinne BRINGER - Département Haute-Loire
13. M. Michel DECOLIN - Département Haute-Loire
14. M Daniel TONSON - Département Haute-Loire
15. M. Christophe GUILLOTEAU - Département Rhône
16. M. Alain LAURENDON - Département Loire
17. M. Joseph FERRARA - Département Loire
18. M. Georges ZIEGLER - Département Loire
19. M. Sylvain DARDOUILLIER - Département Loire
20. M. Marc PETIT - Département Loire
21. M. Jean-Luc DA PASSANO - Métropole de Lyon
22. M. Bruno LEBUHOTEL - Communauté urbaine de Lyon
23. M. Claude MEISSONNIER - Communauté de communes Cœur Lozère
24. Mme Régine BOURGADE - Communauté de communes Cœur Lozère
25. M. Francis GRASS - Ville de Toulouse
26. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL - Ville d'Albi
27. M. Jean-Michel BOUAT - Ville d'Albi

Assistaient également à la réunion :

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. M. PEYRE – Payeur Départemental Lozère
3. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Département Lozère
4. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Département Lozère
5. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Département Lozère

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Élection du Bureau» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'élection du bureau se déroule sous la présidence du Président du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon :

- le bureau est composé d'un Président, de trois Vice-présidents et de trois autres membres ,
- le Bureau est élu parmi les membres du Comité à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun mandat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,
- appel des candidatures pour connaître les élus souhaitant siéger au bureau :
 - 1^{er} vice-président,
 - 2^{ème} vice-président,
 - 3^{ème} vice-président,
 - 3 autres membres du bureau.
- enregistrement de la ou des candidatures pour chaque poste du bureau,
- une fois les candidatures enregistrées, il est procédé à un passage avec l'urne pour récupérer les bulletins, puis dépouillement et annonce du résultat du vote pour chaque poste de vice-président et les trois autres membres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon et notamment l'article 7,
Vu la décision du n°2-2015 du 25 juin 2015 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 25 juin 2015,**

ARTICLE 1

Constate, dans les conditions définies ci-dessus, après l'enregistrement des candidatures pour chaque poste :

1 ^{er} vice-présidente	Madame Marie-Laure MUGNIER Département de la Haute-Loire	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
2 ^{ème} vice-président	Monsieur Georges ZIEGLER Département de la Loire	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
3 ^{ème} vice-président	Monsieur Christian TEYSSEBRE Communauté d'agglomération du Grand Rodez	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
3 Autres membres du bureau	Monsieur Jean-Luc DA PASSANO Métropole de Lyon	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
	Monsieur Jean-Michel LATTES Ville de Toulouse	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6
	Monsieur Jean-Luc DARGEIN VIDAL Ville d'Albi	Votes exprimés : 6 Votes pour : 6

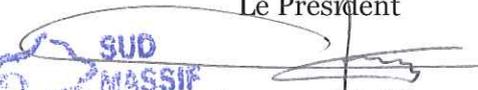
ARTICLE 2

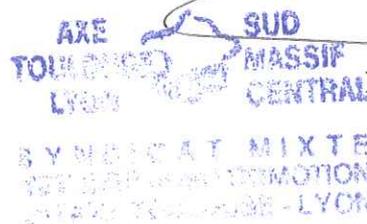
Déclare

- **Madame Marie-Laure MUGNIER, 1^{er} vice-présidente,**
- **Monsieur Georges ZIEGLER, 2^{ème} vice-président,**
- **Monsieur Christian TEYSSEBRE, 3^{ème} vice-président,**
- **Messieurs Jean-Luc DA PASSANO, Jean-Michel LATTES et Jean-Luc DARGEIN VIDAL, membres du bureau.**

Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;

Le Président


Laurent SUAU


AXE SUD
TOULOUSE MASSIF
LYON CENTRAL
SYNDICAT MIXTE
D'ÉTUDES ET DE PROMOTION
DE L'AXE TOULOUSE-LYON



